



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question au Gouvernement n° 1317

Texte de la question

SITUATION DANS LES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Olivier Jardé. J'associe à ma question nos deux collègues Yvan Lachaud et Stéphane Demilly. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, même si le conflit qui touche les universités depuis maintenant seize semaines semble s'essouffler, il persiste dans six universités, bloquées par des minorités radicales d'étudiants, plongeant les étudiants et leurs familles dans l'incertitude, voire l'anxiété. Des problèmes financiers vont en découler, qu'il s'agisse du paiement de loyers supplémentaires ou de l'impossibilité d'exercer un emploi saisonnier.

Nous avons la chance de compter de nombreux étudiants étrangers " Erasmus " ; quelle image vont-ils garder de l'université française après une telle année ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC. - Murmures sur les bancs du groupe SRC.*)

Les députés du Nouveau Centre souhaitent vous poser trois questions. En ce qui concerne les six universités encore bloquées, quelles initiatives comptez-vous prendre dans les prochains jours ?

Ensuite, qu'en est-il des dates d'examen ? Si certaines universités ont repris leurs activités et recouvré la sérénité et peuvent donc conserver les dates prévues, ne convient-il pas de reporter les dates d'examen des universités encore bloquées au mois de septembre ?

Enfin, pour ce qui est du règlement démocratique de nos universités, nous sommes tous choqués par le fait que 10 % seulement d'étudiants puissent prendre une décision aussi importante et grave que celle consistant à " bloquer " les autres étudiants. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Noël Mamère. menteur !

M. Olivier Jardé. Il est donc temps de réfléchir au caractère démocratique de la gouvernance de nos universités. Quelles initiatives souhaitez-vous prendre en la matière, madame la ministre ?

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député Jardé, malgré la tendance générale à la reprise des cours, il subsiste quelques perturbations, notamment au sein de votre université d'Amiens, où trois unités de formation et de recherche sont encore perturbées.

J'ai reçu hier les recteurs des six académies concernées par les blocages et je leur ai demandé de travailler avec les universités pour élaborer un plan de rattrapage. Nous souhaitons qu'ils soient de qualité. S'ils se révèlent insuffisants, qu'ils soient retravaillés ! Notre approche dépendra des situations locales, toutes différentes.

M. Jean Glavany. Envoyez-leur Allègre, et tout ira mieux !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. J'ai ensuite demandé aux recteurs de mettre à la disposition des universités des locaux disponibles, de façon que cours et examens puissent s'y tenir en toute sérénité.

Enfin, nous ne transigerons pas avec la valeur des diplômes. Les recteurs sont les garants de l'application de la loi. Nous prendrons le temps qu'il faudra pour les rattrapages. D'ores et déjà, une vingtaine d'universités ont prévu d'organiser ces examens jusqu'en septembre.

Vous avez raison, monsieur le député : les consultations directes par Internet ont toutes donné, ces dernières

semaines, le même résultat : les étudiants sont en majorité contre les blocages.

M. Maxime Gremetz. Ben voyons !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Je souhaite que de telles consultations soient généralisées dans toutes les universités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1317

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mai 2009